



Centre Gédéon-Ouimet

1. Toute personne qui est témoin ou qui reçoit un signalement de gestes d'intimidation complète la fiche de signalement prévue à cet effet.

2. Lorsque la fiche de signalement est remplie, un courriel est acheminé à la direction et celle-ci informe les personnes responsables (TTS/Partenaires psychosociaux/Professionnels) pour traiter et analyser le signalement.

3. La personne responsable documente la situation, consulte les personnes concernées (membre du personnel qui connaît les acteurs de la situation, victime et témoins) afin de porter un jugement sur la gravité de la situation et des suites à y donner. Elle complète la fiche d'analyse préliminaire (2 jours ouvrables) et fait les recommandations à la direction.

S'il s'agit d'une **situation de conflit**, l'intervenant désigné accompagne les personnes impliquées dans une résolution pacifique de la problématique.

L'intervenant désigné complète la fiche d'analyse selon le cas.  
FIN

S'il s'agit d'une **situation d'intimidation** ou si les personnes responsables ont des **doutes quant à la nature des gestes posés**, la direction et les intervenants poursuivent l'intervention, afin d'appliquer le protocole.

Le comité d'intervention planifie les actions à faire en lien avec les témoins, la victime et l'élève-auteur. Ils devront déterminer les sanctions disciplinaires possibles.

- L'intervenant psychosocial du centre est désigné d'office pour intervenir auprès de la victime et du ou des témoins.
- La direction adjointe et l'intervenant psychosocial sont désignés d'office pour intervenir auprès de l'élève-auteur.
- Établir les suivis nécessaires
- Le comité d'intervention (Direction, TTS, partenaires psychosociaux et professionnels) nommera la personne responsable pour compléter la fiche de suivi d'événement d'intimidation.



Centre Gédéon-Ouimet

En tout temps, les élèves victimes, témoins ou agresseurs peuvent bénéficier de **mesures d'aide et d'accompagnement adaptées à leurs besoins**. La reconnaissance de ses gestes, la réparation des torts causés, le développement de l'empathie et l'apprentissage de comportements prosociaux sont toujours privilégiés lors du traitement des situations d'intimidation.

